

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

 \*\*\*\*\*  
 COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

## SYNTHESE DES DECISIONS PRISES EN SEANCE DU 29 MARS 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 29 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel :

		NOM	PRESENT(e)	EXCUSE(e) donnant POUVOIR A		
Maire		M. Romain BAIL	<input checked="" type="checkbox"/>			
ADJOINTS	1er	Mme Catherine LECHEVALLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	2e	M. Pascal CHRÉTIEN	<input checked="" type="checkbox"/>			
	3e	Mme Isabelle MULLER DE SCHONGOR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	4e	M. Robert PUJOL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	5e	Mme Sabine MIRALLES	<input checked="" type="checkbox"/>			
	6e	M. Paul BESOMBES	<input checked="" type="checkbox"/>			
	7e	Mme Sophie POLEYN	<input checked="" type="checkbox"/>			
	8e	M. Luc JAMMET	<input checked="" type="checkbox"/>			
CONSEILLERS MUNICIPAUX (cd : conseillers délégués)		Mme Annick CHAPELIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. François PELLERIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. Patrick QUIVRIN	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. Thierry TOLOS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Béatrice PINON	<input checked="" type="checkbox"/>			
		Mme Pascale DEUTSCH	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Nadia AOUED		<input checked="" type="checkbox"/> Mme Clément-Lefrançois		
	cd	M. Christophe GSELL	<input checked="" type="checkbox"/>			
		M. Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Fabienne LHONNEUR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	M. Martial MAUGER	<input checked="" type="checkbox"/>			
		M. Matthieu BIGOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	cd	Mme Amélie NAUDOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
		Mme Pascale SEGAUD CASTEX	<input checked="" type="checkbox"/>			
		M. Raphaël CHAUVOIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
		Mme Sophie BÖRNER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	M. Jean-Yves MESLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>				
	M. Christophe NOURRY	<input checked="" type="checkbox"/>				
	M. Emmanuel TISON	<input checked="" type="checkbox"/>				
NOMBRE	Conseillers en exercice : 29 (Quorum : 10)		Présents : 28	Quorum <input checked="" type="checkbox"/>	Pouvoirs : 1	Votants : 29
Liste majoritaire : NOTRE PARTI C'EST NOTRE VILLE		Liste RASSEMBLER OUISTREHAM	Liste OUISTREHAM ECOLOGISTE & CITOYENNE			

**L'ordre du Jour appelle :**

Point 1 : GESTION DES ASSEMBLEES – INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Point 2 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

Point 3 : DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Finances :

Point 4 : FINANCES COMMUNALES – COMPTE DE GESTION 2020

Point 5 : FINANCES COMMUNALES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Point 6 : FINANCES COMMUNALES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Point 7 : FINANCES COMMUNALES – ETALEMENT DES CHARGES LIEES A LA CRISE SANITAIRE – délibération de principe

Gestion du personnel :

Point 8 : GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PROMOTION INTERNE – AVANCEMENT DE GRADE SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL

Domaine et Patrimoine :

Point 9 : GESTION ET ENTRETIEN DE LA COMMUNE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE POUR L'ENLEVEMENT ET L'EVACUATION DU SABLE EXCEDENTAIRE SUR LA PLAGE

Aménagement, politique de la Ville :

Point 10 : AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS SPORTIFS – PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GYMNASE MAURICE CHEVALIER (COSEC)

Point 11 : AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS CULTURELS – PROJET DE 2<sup>E</sup> SALLE DU CABIEU - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Divers :

Point 12 : PETITE ENFANCE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF AVEC LA CRECHE LES P'TITS MOUSSES

Point 13 : QUESTIONS DIVERSES

*Une question diverse hors délai : quel mode de communication est prévu pour la mise en place des centres de vaccination temporaires à venir ?*

*Le Maire souhaite donner les quelques éléments de réponse : les rendez-vous seront destinés aux plus de 75 ans, et toujours à prendre auprès du CCAS. Les informations complémentaires seront communiquées en temps voulu par tous moyens à disposition de la collectivité.*

L'ordre du Jour est adopté à l'unanimité.

*Mme Naudot est désignée comme secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.*

## Point 1 / GESTION DES ASSEMBLEES – INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A UNE DEMISSION

Rapporteur : Le Maire

### 1.1 - INSTALLATION DE M. TISON

AP20210329\_1

Présents : 28

Annexe : - Tableau des élus du conseil municipal

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la démission de M. Patrick CHRETIEN, en date du 18 mars 2021, et de l'installation de **M. Emmanuel TISON**, suivant sur la liste « Rassembler Ouistreham », tenant compte de la démission de Mme Elodie MELEUX.

### 1.2 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS SUITE A DEMISSION DE L'UN DES MEMBRES

Pour faire suite à la démission de M. Patrick Chrétien, de la liste d'opposition RASSEMBLER OUISTREHAM, il est décidé de modifier les délibérations du 2 juin 2020 et de procéder avec un vote à main levée à la désignation de son remplaçant dans les commissions dont il faisait partie, en respectant le principe de la représentation proportionnelle des élus et des groupes politiques présents au sein de l'assemblée, et donc en désignant un élu issu de la même liste ; le groupe RASSEMBLER OUISTREHAM a sollicité de pouvoir modifier la désignation de ses représentants dans d'autres commissions.

#### a. Commission ENVIRONNEMENT-URBANISME-AMENAGEMENT

DEL20210329\_01A

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chrétien. La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
<b>ENVIRONNEMENT-URBANISME-AMENAGEMENT</b> <i>10 membres dont le maire - DEL20200602_01D modifiée</i>	
<b>Environnement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ sensibilisation, études environnementales, politique de l'arbre, politique de l'eau,</li> <li>➤ espaces naturels, littoral, gestion des OM,...</li> <li>➤ développement durable : déplacements doux, écocitoyenneté...,</li> </ul> <b>Urbanisme :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ planification urbaine (documents d'urbanisme, développement urbain),</li> <li>➤ occupation des sols,</li> <li>➤ droit de préemption</li> </ul> <b>Aménagement et cadre de vie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ travaux (voirie, réseaux, équipements...), entretien et grands projets publics-privés, mobilier urbain, parcs et jardins, bâtiments et équipements</li> <li>➤ accessibilité</li> <li>➤ prévention des risques : Sécurité routière, sécurité des bâtiments et équipements publics (ERP...), organisation des secours (plans ORSEC), plans d'urgence (PPMR), inondations et submersion marine...</li> <li>➤ Domaine, Patrimoine : cessions, acquisitions, réserves foncières, limites territoriales, domaine public, domaine privé, gestion du cimetière</li> </ul>	<b>Membres de droit : (Le maire + 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint délégué/VP : Pasc. CHRETIEN</li> <li>- élu délégué aux travaux/ERP : Ch. GSELL</li> </ul> <b>7 Membres élus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 élus liste majoritaire <b>L. JAMMET – F. PELLERIN – JP. MENARD-TOMBETTE – N. ADOUED</b></li> <li>- 2 élus liste 1 opposition (20%) <b>JY. MESLÉ – E. TISON</b></li> <li>- 1 élu liste 2 opposition (10%) <b>Ch. NOURRY</b></li> </ul>

#### b. Commission FINANCES

DEL20210329_01B	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. CHAUVOIS en remplacement de M. Chrétien. La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
<b>FINANCES</b> <i>10 membres dont le maire - DEL20200602_01F modifiée</i>	
<b>Finances communales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ examen et suivi du budget</li> <li>➤ incidences financières de l'ensemble des projets municipaux (coûts, plans de financement)</li> <li>➤ tout ce qui aura un impact sur les finances communales (subventions, créations de postes...)</li> </ul> <b>Financement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ recherches de financements,</li> <li>➤ suivi des financements européens,</li> </ul> <b>Commande publique et contrats publics/privés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Marchés publics</li> <li>➤ Concessions de service public (casino, stationnements payants, camping municipal, fourrière automobile...) : lancement et suivi</li> <li>➤ PPP...</li> </ul>	<b>Membres de droit : (le maire +1)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint délégué/ VP : R. PUJOL</li> </ul> <b>7 Membres élus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 élus liste majoritaire <b>Pasc. CHRETIEN – F. PELLERIN – J. CLEMENT-LEFRANÇOIS – Ch. GSELL – F. LHONNEUR</b></li> <li>- 2 élus liste 1 opposition (20%) <b>JY. MESLÉ – R. CHAUVOIS</b></li> <li>- 1 élu liste 2 opposition (10%) <b>S. BÖRNER</b></li> </ul>

#### c. Comité de la HALLE AUX POISSONS

DEL20210329_01C	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chrétien. La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
<b>COMITE DE LA HALLE AUX POISSONS</b> <i>7 membres dont le maire – DEL20200602_02D modifiée</i>	
Comité consultatif réuni pour la bonne gestion de la halle aux poissons et tout ce qui touche les pêcheurs : <b>Gestion de la Halle aux Poissons :</b> - aménagement et entretien de la halle, - attribution des étals. <b>Règlementation :</b> - règlement intérieur de la halle ; - vérification des conditions d'attribution de l'étal ; - vérification des conditions sanitaires et réglementaires de la vente ; - application et sanctions. <b>Tarification :</b> révision du loyer des étals. <b>Politique en faveur de la pêche :</b> animations de la halle, contribution des concessionnaires aux animations ville. <b>Médiation :</b> - règlement des conflits avec/entre les concessionnaires d'un étal ; - ...	<b>Membres de droit (le maire + 1)</b> - <b>L' élu délégué au commerce/ VP : M. MAUGER</b>  <b>5 Membres élus :</b> - 3 élus de la majorité <b>R. PUJOL – P. QUIVRIN - A. CHAPELIER</b> - 1 élu liste 1 opposition (14.28%) : <b>E. TISON</b> - 1 élu liste 2 opposition (14.28%) : <b>Ch. NOURRY</b>  <b>Membres extérieurs :</b> - 2 représentants des concessionnaires pêcheurs, - 2 représentants des concessionnaires non pêcheurs, <b>+ éventuellement</b> - le président de l'UCIA, - un représentant de la capitainerie/de la CCI <b>+ personnel communal</b> en charge de la Halle, ST...

#### d. Commission Communale d'Accessibilité

DEL20210329_01D	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chrétien. La commission se compose désormais des membres suivants :

<b>COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE</b> <b>DEL20200602_04 modifiée</b>
<b>Président :</b> le Maire ou son représentant
<b>10 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE</b>
8 Elus de la Liste majoritaire
Pasc. CHRETIEN, élu délégué à l'accessibilité et à l'aménagement
Ch. GSELL, élu délégué aux ERP et aux travaux
I. MULLER DE SCHONGOR, élue déléguée aux seniors et à la santé
J. CLEMENT-LEFRANÇOIS, élue déléguée au lien intergénérationnel
P. BESOMBES, élu délégué à la proximité et au logement
M. MAUGER, élu délégué au commerce et au développement économique
P. QUIVRIN, Elu délégué aux associations sportives
JP. MENARD-TOMBETTE
<b>2 Elus des Listes minoritaires (1/liste)</b>
<b>E. TISON</b>
S. BÖRNER
<b>2 REPRESENTANTS DES PERSONNES HANDICAPEES (TOUCHEES PAR LE HANDICAP)</b>
Mme Karen LEVEZIEL-MALLE
M. Philippe BASNIER
<b>2 REPRESENTANTS DES SENIORS</b>

M. Ernest GENARD
M. Daniel TAMPIER
1 REPRESENTANT DES ACTEURS ECONOMIQUES
Mme Laetitia MAINDRELLE (présidente UCIA Bourg)
1 REPRESENTANT DES PROFESSIONNELS DE SANTE
1 REPRESENTANT DES BAILLEURS SOCIAUX
1 REPRESENTANTS DES AUTRES USAGERS (parent, cycliste, assoc.sport...)
1 REPRESENTANT DE LA CU / TWISTO
+ AGENTS DES SERVICES CONCERNES (ST, SAUE, CCAS...) conviés selon les besoins

e. Commission AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITES

DEL20210329_01E	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chauvois. La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
<b>AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITES</b> <i>10 membres dont le maire – D20200602_01E modifiée</i>	
<b>Social et Solidarités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aide Sociale, bourses communales,</li> <li>➤ associations caritatives, aide humanitaire</li> <li>➤ jardins d'insertion</li> <li>➤ ...</li> </ul> <b>Logement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Logements communaux</li> <li>➤ Logement social</li> <li>➤ Logement indigne ou insalubre</li> <li>➤ politique de l'habitat</li> </ul> <b>Santé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ protection, pôle santé, professionnels, protection sanitaire, structures d'accueil</li> <li>➤ prévention, action contre le cancer, dons du sang...</li> </ul> <b>Séniors</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ accueil, EHPAD, Espace Jules Vicquelin</li> <li>➤ aide au maintien à domicile, services aux personnes âgées</li> </ul> <b>Gens du voyage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ aire d'accueil permanente</li> <li>➤ grands passages</li> </ul>	<b>Membres de droit : (le maire + 2)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint délégué/ VP : I. MULLER de SCHONGOR</li> <li>- élu délégué à la cohésion sociale : J. CLEMENT-LEFRANÇOIS</li> </ul> <b>7 Membres élus :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 élus liste majoritaire <b>B. PINON - A. CHAPELIER – JP. MENARD-TOMBETTE – P. DEUTSCH</b></li> <li>- 2 élus liste 1 opposition (20%) <b>P. SEGAUD CASTEX – E. TISON</b></li> <li>- 1 élu liste 2 opposition (10%) <b>S. BÖRNER</b></li> </ul>

f. Commission VIE LOCALE

DEL20210329_01F	Présents :	Pouvoirs :	Abstentions :	Suffrages exprimés :	Pour :	Contre :
-----------------	------------	------------	---------------	----------------------	--------	----------

Sur proposition de la liste RASSEMBLER OUISTREHAM, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. TISON en remplacement de M. Chauvois. La commission se compose désormais des membres suivants :

Attributions, compétences :	Membres de la commission :
<b>VIE LOCALE</b> <i>20 membres dont le maire – D20200602_01G modifiée</i>	
<b>Culture et Patrimoine</b>	<b>Membres de droit : (le maire +10)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint délégué/ VP : P. BESOMBES</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Culture : développement culturel, centre socioculturel et salles de spectacles, salles d'exposition, <b>école de musique</b>, <b>cinéma</b>, relations avec les associations culturelles</li> <li>➤ Patrimoine : protection et valorisation du patrimoine (bâti, mobilier et écrit), monuments historiques, archives, bibliothèque-Médiathèque, <b>musées</b></li> <li>➤ Gestion de salles communales : galerie de la plage et Grange aux Dîmes</li> <li>➤ devoir de mémoire, monuments commémoratifs, valorisation de l'histoire de la ville...</li> </ul> <p><b>démocratie participative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ suivi des doléances et demandes</li> <li>➤ consultation des habitants...</li> </ul> <p><b>proximité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ service au public, charte Marianne, Maison France Services, Tiers-lieu, Agence postale</li> <li>➤ mobil'homes (BELAMO et salle de convivialité)</li> <li>➤ emploi : situation et de évolution des emplois sur Ouistreham, cellule emploi, réseau d'acteurs, formation, insertion, aide aux projets (couveuse et pépinière d'entreprises, microcrédits...), codéveloppement.</li> <li>➤ Dialogue social : convention collective, agenda social (montage social pour la mandature), politique sociale en faveur du personnel, (protection sociale complémentaire, temps de travail, jours de congés...), prévention des risques professionnels, management, fonctionnement des services...</li> <li>➤ vie associative : soutien aux associations, gestion des ressources (grange aux dîmes et salles MAD des assos, minibus des assos...) conventions, subventions, forum, jumelages,</li> </ul> <p><b>Animations, fêtes et cérémonies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ événementiel, animations communales et associatives, foires</li> <li>➤ gestion de moyens : grange aux dîmes, locaux Bleu/jaune, personnel et matériel événementiel</li> </ul> <p><b>commerce et développement économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ commerce sédentaire et non sédentaire, artisanat,</li> <li>➤ forains, cirques</li> <li>➤ politique d'aménagement, rues aménagées pour le commerce</li> <li>➤ locaux commerciaux et occupation du domaine public à caractère commercial,</li> <li>➤ campings et activités touristiques (loisirs, restauration...)</li> </ul> <p><b>Sport et nautisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ politique sportive : activités, relations avec le monde sportif, équipements (gymnases, terrains, équipements, piscine..) labélisation.</li> <li>➤ Nautisme : activités sportives du littoral, partenariat SNSM, CANO, port de plaisance, port maritime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint délégué culture : <b>S. MIRALLES</b></li> <li>- Adjoint délég. événementiel : <b>S. POLEYN</b></li> <li>- Adjoint délég. Sport : <b>L. JAMMET</b></li> <li>- élu délég. Assoc. sportives : <b>F. PELLERIN</b></li> <li>- élu délég. tourisme : <b>P. QUIVRIN</b></li> <li>- élu délég. animations jumelages : <b>Th. TOLOS</b></li> <li>- élu délég. Assoc. culturelles : <b>N. AOUED</b></li> <li>- élu délég. vie de la station : <b>F. LHONNEUR</b></li> <li>- élu délég. commerce : <b>M. MAUGER</b></li> </ul> <p><b>+ 9 Membres élus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 élus de la majorité <b>A. CHAPELIER – A. NAUDOT – M. BIGOT – P. DEUTSCH</b></li> <li>- 3 élus liste 1 opposition (14%) <b>JY. MESLÉ – P. SEGAUD CASTEX – E. TISON</b></li> <li>- 2 élus liste 2 opposition (9%) <b>S. BÖRNER - Ch. NOURRY</b></li> </ul>
---	---

### g. Cas particulier de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

[...]la nouvelle composition de la CAO sera revue à l'occasion d'une prochaine séance de conseil municipal.

## Point 2 / ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

En l'absence de remarque ou de correction à y apporter, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## Point 3 / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20210329\_2

Présents : 28

Annexe : - Livret des décisions

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes signée par le maire dans le cadre de ses délégations. [...]

#### Point 4 / FINANCES COMMUNALES – COMPTE DE GESTION 2020

DEL20210329_02	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
Annexe : - Cf. annexe CA2020 Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 26/3/2021						

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes) qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif et comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

*Note : le compte de gestion doit être adopté **préalablement** au vote du compte administratif sous peine d'annulation (Conseil d'Etat n°65013 du 3 novembre 1989).*

**Le compte de gestion est adopté à l'unanimité. Le document est consultable dans son intégralité auprès du Pôle Finances.**

#### Point 5 / FINANCES COMMUNALES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Annexe : - CA2020 et sa note de présentation Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 26/3/2021						
--	--	--	--	--	--	--

L'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ainsi, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit les comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes qui :

- **rapprochent les prévisions** ou autorisations inscrites au budget **des réalisations** effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- **présentent les résultats** comptables de l'exercice.

Ces documents, qui révèlent les résultats financiers de l'exercice et sont repris dans la note d'information jointe à la convocation, sont soumis pour approbation à l'assemblée délibérante, qui devra les arrêter définitivement par un vote. [...]

*Note : conformément à l'article L1612-12 du CGCT, la date limite de vote du CA est fixée au 30 juin de l'année N+1 (et la date limite de transmission en Préfecture est fixée au 15 juillet par référence à l'article L1612-13 du CGCT). L'ordonnateur procédant en termes de solde, les résultats des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice devront être identiques.*

#### **1. Délibération n°20210329–02 A / désignation du président de séance pour le vote du compte administratif :**

DEL20210329_03A	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

**Préalablement au vote du compte administratif**, en conformité avec l'article L2121-14 du CGCT, **le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme LECHEVALLIER** pour assurer la présidence de la séance pendant le vote de la délibération qui doit arrêter le compte administratif. [Le Maire se retire].

#### **2. Délibération n°20210329–02 B / Arrêt du compte administratif 2020 – BUDGET GENERAL :**

DEL20210329_03B	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions : 4	Suffrages exprimés :24	Pour : 22	Contre : 2
-----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	------------

En l'absence du maire et sous la présidence de Mme Lechevallier, le Conseil Municipal procède au vote du compte administratif de l'exercice 2020 dont il constate la concordance avec le compte de gestion du trésorier : **le compte administratif du budget général est adopté à la majorité avec 2 voix contre<sup>1</sup> et 4 abstentions<sup>2</sup>.**

#### **3. Délibération n°20210329–02 C / arrêt du CA2020 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS :**

<sup>1</sup> Mme Börner et M. Nourry.

<sup>2</sup> Mme Segaud Castex et MM. Chauvois, Meslé et Tison.



DEL20210329_03C	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions : 6	Suffrages exprimés :22	Pour : 22	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

Le compte administratif du budget annexe Transports est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>3</sup>.

#### 4. Délibération n°20210329-02 D/ arrêt du CA2020 - BUDGET ANNEXE LOCATIONS :

DEL20210329_03D	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Abstentions : 6	Suffrages exprimés :22	Pour : 22	Contre :
-----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

Le compte administratif du budget annexe Locations est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>4</sup>.

### Point 6 / FINANCES COMMUNALES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

DEL20210329_04	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

**Annexe :** - Rapport d'orientations budgétaires  
Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 26/3/2021

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (et au nouvel article L2312-1 du CGCT qui en découle), dans le cadre de l'information budgétaire des élus locaux, **les communes de plus de 3 500 habitants** sont tenues de présenter, dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui donne lieu à un débat (DOB) en séance de conseil municipal.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 et l'art. D2312-1 du CGCT précisent que ce rapport, joint à la convocation, doit comporter *a minima* les éléments suivants :

- 1°) Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2°) La présentation des **engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de **programmation d'investissement** comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3°) Des informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les **perspectives pour le projet de budget**. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

*Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Comme en dispose l'article L2312-1 du CGCT, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) ;
- prend acte de l'existence du rapport (ROB) sur la base duquel il s'est tenu ;

Ce rapport sera transmis au président de Caen la mer et mis à la disposition du public à l'hôtel de ville et sur le site officiel de la commune dans un délai de quinze jours.

### Point 7 / FINANCES COMMUNALES – ETALEMENT DES CHARGES LIEES A LA CRISE SANITAIRE – délibération de principe

DEL20210329_05	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Müller de Schongor – VU en C° finances du 26/3/2021

Les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire de la COVID-19 affectent les budgets et comptes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment par leurs effets sur les équilibres

<sup>3</sup> Mmes Börner et Segaud Castex et MM. Chauvois, Meslé, Nourry et Tison s'abstiennent.

<sup>4</sup> Mmes Börner et Segaud Castex et MM. Chauvois, Meslé, Nourry et Tison s'abstiennent.



budgétaires et sur la capacité d'autofinancement ainsi que sur la comparabilité des comptes par rapport aux exercices précédents.

En conséquence, pour répondre à leur demande et les aider à assumer les dépenses exceptionnelles qu'elles ont pu engager dans le cadre de la crise sanitaire, en lissant leur impact budgétaire, le gouvernement a publié une circulaire qui autorise notamment l'étalement, par dérogation, de certaines dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (réf. Circulaire du 24 août 2020 qui vise à préciser les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire de la COVID-19).

Ainsi, les collectivités ont la possibilité d'étalement, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, les dépenses suivantes :

- dépenses directement liées à la gestion de la crise de la Covid-19 hors frais de personnel ;
- dépenses liées au soutien du tissu économique, aux associations et entreprises ;
- dépenses liées au soutien social ;
- dépenses liées aux surcoûts induits par les modifications et avenants aux contrats de la commande publique, qui résultent de la période d'urgence et de la crise sanitaire ;
- Subventions, contributions et abondements au bénéfice de budgets annexes et de diverses structures pour répondre aux effets de la crise sanitaire.

Ces dépenses seront inscrites dans le compte 4815 « charges liées à la crise sanitaire Covid-19 » spécialement créé afin de garantir la traçabilité des opérations.[...]

**Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité**

- **AUTORISE** l'étalement sur une durée de 5 ans des charges liées à la Covid-19 ;
- **DECIDE** de prévoir l'ouverture des crédits nécessaires à l'opération d'étalement en fin d'année 2021, dans le respect des dispositions de l'article L1612-11 du CGCT, sur les comptes 4815 et 796 pour les dépenses réalisées en 2020 et 2021.

*Pour information, les dépenses concernées au titre de 2020 s'élèvent à 30.713€.*

#### Point 8 / GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PROMOTION INTERNE – AVANCEMENT DE GRADE SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL

DEL20210329_06	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

*Rapporteur : Mme Naudot – VU en C° finances du 26/3/2021*

Suite à sa réussite à l'examen professionnel, un agent du Pôle CCAS est éligible à un avancement de grade sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe et sollicite son intégration dans ce grade en adéquation avec ses fonctions actuelles d'animateur seniors.

**Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le grade dans lequel le poste est ouvert :**

MODIFICATION DE GRADE				
Poste/service	Nouveau grade créé au 01/04/2021	Base	Grade d'origine à supprimer	Base
FILIERE ANIMATION				
Animateur Seniors / Pôle CCAS	Adjoint territorial d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35e	Adjoint territorial d'animation	35/35e

*Le grade d'origine ne pourra être supprimé qu'après présentation en CT.*

**Point 9 /GESTION ET ENTRETIEN DE LA COMMUNE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE POUR L'ENLEVEMENT ET L'EVACUATION DU SABLE EXCEDENTAIRE SUR LA PLAGE**

DEL20210329_07	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions : 2	Suffrages exprimés :27	Pour : 27	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : - convention

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 26/3/2021

La commune de Ouistreham, ville balnéaire de bord de mer, a sur son territoire une portion de plage qui est bordée d'une promenade d'environ un kilomètre de longueur. Aucune digue, ni aucun obstacle ne protégeant cette promenade, celle-ci, en fonction des conditions climatiques, est le lieu d'une accumulation de sable qui, s'il n'est pas enlevé, en empêche un usage normal.

La Société d'Exploitation des Transports Rousselet s'est proposée pour assurer une partie du nettoyage de la zone de la plage (cf. le plan joint à la convention), le sable retiré étant valorisé ensuite librement par la Société qui s'engage en contrepartie au versement d'une redevance à la ville de Ouistreham. Ainsi, une convention temporaire est habituellement signée depuis quelques années avec cette entreprise, la dernière étant arrivée à son terme le 30 septembre 2020.

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>5</sup>** d'autoriser M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de prestation de service avec La Société d'Exploitation des Transports Rousselet, communément désignée « l'entreprise Rousselet », dans les conditions inscrites dans le projet de convention joint à la convocation, et notamment :

- La convention est signée pour une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, jusqu'au 30 septembre 2022, correspondant à 2 saisons d'exploitation ;
- Le prestataire est autorisé à valoriser le sable enlevé ;
- le prestataire s'engage à préserver l'environnement et à verser à la commune une redevance annuelle fixée sur la base de soixante-quinze centimes (0,75€) par tonne naturelle de sable enlevé.

**Point 10 / AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS SPORTIFS – PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GYMNASSE MAURICE CHEVALIER (COSEC)**

DEL20210329_08	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions : 2	Suffrages exprimés :27	Pour : 27	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 26/3/2021

En 1975, la commune s'est engagée dans la construction d'un complexe sportif dit complexe omnisports évolutif couvert (COSEC). [...] Le bâtiment d'origine a fait l'objet d'une extension en 2013 afin d'augmenter la surface des vestiaires en façade Nord-Est. Régulièrement entretenu et objet de réparations ponctuelles ces dernières années, il nécessite aujourd'hui une réhabilitation plus globale.

La commune souhaite accompagner cette réhabilitation d'une nouvelle extension visant à accueillir le club-house des clubs de hand-ball et de basket-ball [...]. Par ailleurs, un bâtiment de stockage en mauvais état devra être démoli en même temps.

Le projet de réhabilitation et d'extension, présenté à la commission Urbanisme du 19 janvier 2021, comporte 4 grands objectifs :

- La réfection du sol ;
- Un agrandissement par la création d'un club house ;
- la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture ;
- la réhabilitation et la rénovation de certains postes et équipements (isolation, réfection des pignons, étanchéité, chaufferie).

<sup>5</sup> Mmes Börner et M. Nourry s'abstiennent.

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés<sup>6</sup> d'établir le plan de financement prévisionnel suivant :

REHABILITATION ET EXTENSION DU COSEC			
Plan de Financement			
DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant €TTC	Postes	Montant €
Etudes, contrôle, SPS	247 050	Subvention au titre de la DSIL (max.40% du HT)	669 780
Travaux	1 714 290	Subvention CD14 – contrat de territoire (max.40% du HT)	669 780
Equipements	48 000		
		<b>Autofinancement :</b>	<b>669 780</b>
		FCTVA 16.404%	329 612
		Fonds propres ORB (min.20% du HT)	340 168
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 009 340</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 009 340</b>
Dont TVA 20%	334 890		

Une autorisation de programme sera soumise au vote du conseil municipal lors du vote du Budget primitif 2021.

**Point 11 / AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS CULTURELS – PROJET DE 2<sup>E</sup> SALLE DU CABIEU – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

DEL20210329_09	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Miralles – VU en C° finances du 26/3/2021

Par délibération en date du 8 décembre 2019, la commune a validé le projet d'aménagement et d'agrandissement du cinéma Le Cabieu, qui comprend notamment la création d'une 2<sup>e</sup> salle de cinéma en extension du cinéma existant, d'une capacité de 105 places, la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment et le remplacement de la chaudière sous-dimensionnée.

Il convient de modifier le plan de financement [...].

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le plan de financement, en validant le tableau suivant :

AMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU CINEMA LE CABIEU			
Plan de Financement			
DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant €	Postes	Montant €
Etudes	115 500	Subvention au titre de la DSIL (max.40% du HT)	408 000
Travaux	807 000	Subvention CD14 – contrat de territoire (max.40% du HT)	408 000
Equipements	97 500		
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 020 000</b>	<b>Autofinancement :</b>	<b>408 000</b>
TVA 20%	204 000	FCTVA 16.404%	200 784
		Fonds propres ORB (min.20% du HT)	207 216
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 224 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 224 000</b>

<sup>6</sup> Mme Börner et M. Nourry s'abstiennent : s'ils soutiennent la nécessité d'une réfection globale du bâtiment ils ne cautionnent pas le projet d'extension.

**Point 12/ PETITE ENFANCE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIF AVEC LA CRECHE LES P’TITS MOUSSES**

DEL20210329_10	Présents : 28	Pouvoirs : 1	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : - convention

Rapporteur : Mme Pinon – VU en C° finances du 26/3/2021

La crèche parentale « les P’tits MousSES » a vu le jour en 1993 grâce à la volonté d’un groupe de parents de créer un mode d’accueil collectif pour leurs enfants. [...]

Dans un premier temps, la Commune a mis à disposition de l’association un appartement aménagé pour accueillir 13 enfants, puis elle a pu déménager dans de nouveaux locaux construits par la commune et en 2019, la commune a encore procédé à quelques travaux d’agrandissement et d’aménagement de la crèche.

En plus de ce soutien en nature, la commune propose chaque année son soutien financier sous la forme d’une subvention de fonctionnement. Sur proposition de la CAF et eu égard à la situation financière excédentaire de l’association, les parties ont convenu d’un plan prévisionnel et triennal de participation par lequel l’association s’engage à prélever sur ses fonds propres une partie des sommes nécessaires à son fonctionnement. La participation communale en sera donc d’autant réduite sur cette période :

Montants prévisionnels des ressources de fonctionnement de la crèche			
	2021	2022	2023
Subvention COMMUNE	116 000€	141 250€	141 250€
Fonds propres CRECHE	25 000€	0€	0€

En contrepartie, la crèche s’engage à ce que les berceaux soient prioritairement attribués aux enfants de familles ouistrehamaises ou dont l’un des parents travaille à Ouistreham.

En conséquence, **entendu l’exposé et après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité,**

- **APPROUVE** le principe d’une convention triennale conforme aux projet joint en annexe de la convocation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31/12/2023, qui fixe pour chaque année le montant de la subvention annuelle de la commune ainsi que les aides logistiques, en nature, de la commune (mise à disposition de locaux, fourniture des fluides, accès privilégié à des événements...);
- **S’ENGAGE** à inscrire le montant des subventions au compte 6574 du budget primitif des années correspondantes, soit 116 000€ en 2021 (2 835.36€ par berceau), puis de 141 250€ en 2022 et 2023 (3 445.12€ par berceau);
- **S’ENGAGE** à inscrire en recettes le montant du remboursement des frais de mise à disposition de personnel pour l’entretien des locaux (estimés à 25000€ hors frais de gestion), comme cela a été préconisé par la Chambre régionale des Comptes;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

\*\*\*\*

*Le Maire rappelle que le prochain conseil municipal, avec le vote du budget, est prévu le 12/04/2021.*

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.*

*Fait et délibéré en séance ce jour, mois et an que dessus.*

LE MAIRE

Décisions réputées exécutoires du fait de leur

-Affichage le 31/03/2021

-Réception en Préfecture le 31/03/2021

Romain BAIL